



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/15104  
23 mai 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

MAY 24 1982

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à ma lettre du 20 mai (S/15098), j'ai l'honneur de vous adresser une communication au sujet des îles Falkland.

Vous trouverez ci-après un compte rendu, établi par les autorités britanniques, des opérations militaires menées dans la zone des îles Falkland depuis le 19 mai. Bien que certains détails manquent encore, il reprend fidèlement les informations communiquées par les forces britanniques opérant dans cette zone.

20 mai 1982

Pour accroître la pression exercée sur la garnison argentine, la marine britannique a bombardé les installations militaires argentines des îles Falkland, et des avions d'attaque au sol Harrier ont effectué des sorties contre des objectifs militaires terrestres, notamment Fox Bay sur l'île ouest.

21 mai 1982

Dans le but de détruire les installations militaires argentines, notamment les dépôts de carburant et de munitions et les magasins militaires, la marine et l'armée britanniques ont lancé un certain nombre de raids sur les îles Falkland, dont l'un a permis de reprendre aux forces argentines la position de Fanning Head qui surplombe le détroit des Falklands. Les forces argentines ont essuyé quelques pertes, les forces britanniques n'en ont enregistré aucune et ont fait un certain nombre de prisonniers argentins. Une autre incursion a été menée contre l'aérodrome de Goose Green et les positions argentines avoisinantes. Les forces navales ont en outre bombardé des installations militaires des environs de Port Stanley ainsi que d'autres secteurs de l'île est, et les chasseurs Harrier ont lancé des attaques dans le secteur de l'aérodrome de Port Stanley et de Fox Bay. Trois commandos de marine et deux bataillons du régiment des parachutistes ont engagé un important débarquement amphibie dans le secteur de San Carlos (île est) vers 7 h 40 GMT (4 h 40 heure locale). Ils l'ont mené à bien sans rencontrer aucune résistance. Plus tard, des armes d'appui, notamment artillerie et armes anti-aériennes ont été également débarquées. A 12 heures GMT (9 heures, heure locale), les principales unités d'infanterie étaient toutes à terre. Elles ont été chaleureusement accueillies par la population locale.

82-14501

/...

Ce débarquement a coûté deux hélicoptères Gazelle et un chasseur Harrier aux forces britanniques. Avant le début de l'opération, celles-ci avaient perdu accidentellement un hélicoptère Sea King au cours d'un transbordement de troupes. A 13 h 30 GMT (10 h 30, heure locale), l'aviation argentine a engagé une série d'attaques contre des navires britanniques. Elle y a laissé neuf Mirage, cinq Skyhawk, deux Pucara et quatre hélicoptères. Trois bâtiments britanniques ont été légèrement touchés mais sont restés opérationnels, l'un d'eux subissant des dégâts à la salle des machines mais conservant sa puissance de feu intacte, et une frégate du type 21, HMS Ardent, a sombré dans la nuit du 21 au 22 mai, après avoir essuyé des bombes et des tirs de roquettes. L'importance des pertes argentines n'est pas exactement connue. Les pertes des forces britanniques sont estimées à 49 morts ou disparus et 55 blessés.

22 mai 1982

Aucune unité des forces argentines n'a été engagée à terre. Les forces britanniques ont consolidé leurs positions. Un patrouilleur argentin a été attaqué et endommagé par des Sea Harrier dans l'anse du détroit de Choiseul au sud de Port Stanley, et des Harrier ont attaqué des installations militaires dans le secteur de Goose Green. Au cours de cette opération, les restes de plusieurs Pucara ont été identifiés. Dans l'après-midi, deux appareils Skyhawk argentins se sont approchés de la tête de pont britannique de San Carlos, mais sans attaquer.

Toutes ces mesures ont été prises par le Royaume-Uni dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, face à l'invasion des îles Falkland perpétrée par l'Argentine et au recours illégal de ce pays à la force pour occuper ces îles et soumettre leurs habitants.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) A. D. PARSONS